



Commission Fédérale des Arbitres

~ Section "Lois du Jeu" ~

Loi 12

~ Questions / Réponses ~

Direction Technique de l'Arbitrage

~ Novembre 2017 ~

1° Fautes en même temps

QUESTION L12/§1/Q1

Dans le cadre de fautes commises en même temps, comment l'arbitre doit apprécier la gravité de la faute afin de déterminer la reprise du jeu ?

L'IFAB a répondu à la Section :

"Il est attendu des arbitres qu'ils fassent preuve de pertinence lors de telles situations. En conséquence, il n'est pas possible de fournir une réponse définitive au regard de « cracher » ou de « frapper ». L'appréciation des faits peut varier d'une situation à l'autre (exemples : est-ce que le crachat a atteint ou pas l'adversaire ? Quelle a été la force ou l'impact du coup de poing ? Etc)

QUESTION L12/§1/Q2

Quelle est la décision à prendre lorsque deux fautes sont commises simultanément par deux joueurs de la même équipe ?

L'arbitre doit sanctionner la faute la plus grave. Peu importe le nombre de joueurs ou à quelle équipe ils appartiennent.

QUESTION L12/§1/Q3

Quelle est la décision à prendre lorsque deux fautes sont commises simultanément par le même joueur ?

L'arbitre doit sanctionner la faute la plus grave.

QUESTION L12/§1/Q4

Corner effectué par le n°7 de l'équipe A. Le ballon heurte la barre transversale, revient vers le n°7 qui marque mais, au moment où il reprend le ballon, le libéro adverse, situé sur la ligne de but, donne un coup de poing à un adversaire. Ce dernier, dans l'action, avait pénétré dans les filets. Décisions et explications ?

- But refusé.
- Exclusion du libéro pour acte de brutalité.
- Le fait de frapper est une faute plus grave que celle de toucher deux fois consécutivement le ballon.
- Penalty pour l'équipe A.
- Rapport.

QUESTION L12/§1/Q5

Coup franc en faveur de l'équipe A à l'intérieur de la surface de réparation adverse. Le joueur lève le ballon du pied à une hauteur de 1,50 m et, d'un coup de tête, lobe le mur au moment même où un défenseur B frappe un adversaire A situé à l'extérieur du terrain et qui recevait des soins. Le ballon termine sa course au fond des filets. Décisions ?

- But refusé.
- Exclusion du défenseur pour acte de brutalité.
- Coup franc direct exécuté sur le point de la limite du terrain le plus proche de l'endroit où se trouvait la victime.
- Penalty, si ledit point se trouve sur une des parties de la ligne de but délimitant la surface de réparation du joueur fautif.
- Rapport.

QUESTION L12/§1/Q6

Le ballon est en jeu. Le n°5A crache sur un partenaire. Au même moment, dans sa surface de réparation, le joueur n°10B frappe le n°7A, situé lui aussi sur le terrain. Ce dernier se met à saigner. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.
- Ici, le coup de poing est plus grave que le crachat.
- Exclusion du n°5A pour avoir craché sur un partenaire.
- Exclusion du n°10B pour acte de brutalité.
- Le n°7A se trouve dans la surface de réparation de l'équipe B : penalty pour l'équipe A.
- Le n°7A est hors de la surface de réparation de l'équipe B : coup franc direct à l'endroit où se trouvait le n°7A, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- Rapport.

2° Fautes du gardien de but ou fautes contre lui

QUESTION L12/§2/Q1 :

Dans sa surface de réparation, le gardien de but de l'équipe A, tenant un protège-tibia à la main, détourne le ballon en corner. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.
- Il faut considérer le protège-tibia comme une extension de la main du gardien.
- Avertissement au gardien pour comportement antisportif (tenue du protège tibia).
- Coup franc indirect contre l'équipe A à l'endroit où se situait le gardien, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

QUESTION L12/§2/Q2

Dans sa surface de réparation, Le gardien de but de l'équipe A, tenant un protège tibia à la main, détourne le ballon dans son but. Décisions et explications ?

- But accordé.
- Il faut considérer le protège-tibia comme une extension de la main du gardien.
- Avertissement au gardien pour comportement antisportif.
- Coup d'envoi.

QUESTION L12/§2/Q3

À l'aide du ballon qu'il tient en mains, un gardien de but, repousse violemment, en dehors de sa surface de réparation, un attaquant qui faisait intentionnellement obstacle à son évolution et l'empêchait de dégager. L'attaquant tombe au sol et se blesse. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Exclusion du gardien de but pour acte de brutalité.
- Nomination d'un nouveau gardien de but.
- Obstacle sans contact :
 - Coup franc indirect pour l'équipe défendante à l'endroit de la faute.
- Obstacle avec contact :
 - Coup franc direct pour l'équipe défendante à l'endroit de la faute.
- Rapport

QUESTION L12/§2/Q4

En possession du ballon, un gardien de but, le fait rebondir au sol avant de le dégager. À ce moment-là, un attaquant le lui subtilise pour marquer un but. Décisions et explications ?

- But refusé.
- Un gardien de but est considéré comme en possession du ballon en mains quand "il fait rebondir le ballon sur le sol ou le lance en l'air". Un adversaire ne peut donc pas le lui disputer.
- Coup franc indirect pour l'équipe défendante à l'endroit où l'attaquant a touché le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

QUESTION L12/§2/Q5

Tenant le ballon en mains, un gardien de but, le fait rouler au sol pour le dégager. À ce moment-là, un attaquant le lui subtilise pour marquer un but. Décisions et explications ?

- But accordé.
- Le gardien n'est plus considéré comme en possession du ballon, l'attaquant peut donc librement le jouer.
- Coup d'envoi.

QUESTION L12/§2/Q6

Sur un tir anodin d'un attaquant, le gardien de but adverse, dans sa propre surface de réparation, repousse le ballon avec les mains devant lui et le reprend immédiatement en mains alors qu'un attaquant tentait de le lui disputer.

Décisions et explications ?

- *Un gardien de but est considéré comme en possession du ballon en mains quand "le ballon entre en contact avec une partie quelconque des mains ou des bras, sauf si le ballon rebondit accidentellement sur lui ou qu'il a réalisé un arrêt".*
- *Coup franc indirect accordé pour l'équipe adverse à l'endroit où le gardien de but a repris le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 13.*

QUESTION L12/§2/Q7

Quelle attitude doit adopter l'arbitre lorsqu'un gardien de but est chargé par un adversaire ?

Le gardien de but est un joueur comme un autre et à ce titre il peut être chargé loyalement.

Par contre, un adversaire ne peut pas lui disputer le ballon lorsqu'il l'a en mains, c'est-à-dire quand :

- *Le ballon entre en contact avec une partie quelconque de ses mains ou de ses bras, sauf si le ballon rebondit accidentellement sur lui ou qu'il a réalisé un arrêt.*
- *Il fait rebondir le ballon sur le sol ou le lance en l'air.*
- *Il tient le ballon entre les mains ou entre la main et une surface (par ex. : le sol, son corps).*
- *Il tient le ballon sur la main ouverte.*

QUESTION L12/§2/Q8

Ballon en jeu, dans sa surface de réparation, le gardien de but frappe un adversaire avec le ballon (sans le lâcher). Ce dernier est situé en dehors du terrain au-delà de la ligne de but. Décisions ?

- *Arrêt du jeu.*
- *Exclusion du gardien de but pour acte de brutalité.*
- *Nomination d'un nouveau gardien de but.*
- *Penalty.*
- *Dans le cas où le joueur attaquant se situerait dans la zone délimitée par les filets, le but serait accordé.*
- *Rapport.*

QUESTION L12/§2/Q9

Un défenseur effectue un tacle régulier sur le ballon qui était jusqu'alors en possession d'un attaquant. Sur ce tacle, le ballon parvient directement au gardien de but de l'équipe défendante qui s'en saisit des mains à l'intérieur de sa surface de réparation. Décisions et explications ?

- *L'arbitre doit considérer le tacle comme un geste maîtrisé et l'assimiler à une passe délibérée. Dans le cas contraire l'arbitre ne doit pas intervenir et laisser jouer.*
- *Coup franc indirect pour l'équipe attaquante à l'endroit où le gardien de but prend le ballon à la main, sous réserve de la procédure de la Loi 13.*

QUESTION L12/§2/Q10

Un gardien fait rebondir le ballon après s'en être saisi des mains. Décisions ?

Dans le cas général, dans la limite des 6 secondes, le gardien de but peut faire rebondir le ballon après s'en être saisi.

Dans le cas où l'intention initiale du gardien de but était de dégager le ballon de la main et que celui-ci, se ravisant au dernier moment, fait rebondir le ballon pour le reprendre, l'arbitre laissera le jeu se dérouler.

Par contre, si le gardien de but, voulant dégager de la main, le laisse échapper par maladresse, il n'est alors plus à distance de jeu pour lui et s'il s'avance et le reprend de la main, il y a lieu de sanctionner cette action d'un coup franc indirect.

QUESTION L12/§2/Q11

Lors d'une action de jeu, un gardien de but dégage volontairement et violemment le ballon du pied sur un attaquant situé à quelques mètres de lui. Décisions ?

- *Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.*
- *Exclusion du gardien de but pour acte de brutalité.*
- *Nomination d'un nouveau gardien de but.*
- *Coup franc direct pour l'équipe attaquante à l'endroit où se trouvait l'attaquant ou penalty s'il se trouvait dans la surface de réparation adverse.*
- *Rapport.*

QUESTION L12/§2/Q12 :

Un spectateur entre sur le terrain alors que le ballon est en jeu dans les mains du gardien de but. Le gardien de but, mécontent, dégage volontairement et violemment le ballon du pied sur le spectateur qui était venu se positionner juste devant lui. Décisions ?

- *Arrêt du jeu.*
- *Exclusion du gardien de but pour acte de brutalité.*
- *L'arbitre demande à l'agent extérieur de quitter le terrain.*
- *Nomination d'un nouveau gardien de but.*
- *Balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon lors de l'arrêt du jeu, sous réserve de la procédure de la Loi 8.*
- *Rapport.*

3° Passe délibérée au gardien de but – Joueur contournant la Loi

QUESTION L12/§3/Q1

Un défenseur récupère le ballon du pied, jongle et, de la tête, le passe à son gardien de but. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.
- Avertissement au défenseur pour comportement antisportif.
- Un joueur qui use délibérément d'une stratégie pour passer le ballon à son gardien de but (y compris sur coup franc) de la tête, de la poitrine, du genou, etc. dans le but de contourner la Loi et ce, que le gardien touche ou non le ballon des mains se rend coupable d'un comportement antisportif.
- Coup franc indirect contre le défenseur sous réserve de la procédure de la Loi 13.

QUESTION L12/§3/Q2

Sur un coup de pied de but, le gardien de but effectue une "louche" pour transmettre le ballon à un partenaire situé en dehors de la surface de réparation (*sur le terrain*). Ce dernier, alors que le ballon vient de sortir de la surface de réparation, le remet directement de la tête à son gardien. Comment faut-il considérer cette action de jeu ?

- L'arbitre ne doit pas considérer cette action comme un comportement antisportif
- Il laissera le jeu se poursuivre.

4° Faute grossière – Acte de brutalité

QUESTION L12/§4/Q1

À 25m du but adverse, le n°10A vient d'éliminer ses adversaires et se dirige vers le gardien de but B. Celui-ci sort alors de sa surface de réparation et ceinture l'attaquant sans parvenir à l'arrêter. L'arbitre laisse l'avantage. L'attaquant arrive à 5m du but et va marquer. Revenu en catastrophe, le n°4B, dégage le ballon en ligne de but par un tacle totalement incontrôlé et très dangereux. Il ne touche pas l'attaquant. Décisions et explications ?

- Exclusion du n°4B pour faute grossière.
- Avertissement au gardien de but pour comportement antisportif.
- Un tel tacle constitue une mise en danger de l'intégrité physique de l'adversaire.
- Penalty pour l'équipe A.
- Rapport.

QUESTION L12/§4/Q2

Un défenseur, à la lutte avec un attaquant, tente de couvrir le ballon pour que son gardien s'en empare dans la surface de réparation. Le ballon reste à distance de jeu et le défenseur fait volontairement écran de son corps, sans l'usage des mains et des bras, pour stopper l'attaquant. Celui-ci vient heurter le défenseur dans le dos et les deux joueurs tombent. Mécontent, l'attaquant se relève et adresse un violent coup de pied au défenseur. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.
- Exclusion de l'attaquant pour acte de brutalité.
- Un joueur a le droit de protéger le ballon en se plaçant entre un adversaire et le ballon pour autant que celui-ci reste à distance de jeu et que le joueur ne maintienne pas l'adversaire à distance avec les bras ou le corps. Si le ballon se trouve à distance de jeu, le joueur peut être chargé par un adversaire (dans le respect des Lois du Jeu).
- Coup franc direct pour l'équipe défendante à l'endroit de la faute, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- Rapport.

QUESTION L12/§4/Q3

Sur un long ballon aérien, un attaquant et un défenseur s'apprêtent à le disputer de la tête. Les deux joueurs sont en pleine extension quand le coude de l'attaquant, véritablement saillant, percute l'adversaire au visage. L'attaquant parvient toutefois à dévier le ballon. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.
- Exclusion de l'attaquant pour faute grossière
- IFAB : "la mise en danger l'intégrité physique d'un adversaire en agissant, avec violence ou brutalité, doit être sanctionné comme faute grossière".
- Coup franc direct pour l'équipe défendante, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- Rapport.

QUESTION L12/§4/Q4

Sur un long ballon aérien un attaquant et un défenseur s'apprêtent à le disputer de la tête. Les deux joueurs sont en pleine extension et le défenseur prend le dessus sur son adversaire. Il dévie le ballon vers son gardien qui le récupère et c'est à ce moment-là que l'attaquant lui assène un coup de coude. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.
- Exclusion de l'attaquant pour acte de brutalité
- Il ne s'agit pas d'une faute grossière puisqu'il ne dispute plus le ballon.
- Coup franc direct pour l'équipe défendante, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- Rapport.

5° Anéantissement d'une occasion de but... ou non

QUESTION L12/§5/Q1

L'attaquant n°9, à 50 cm de la ligne de but adverse, n'a plus qu'à pousser le ballon de la tête dans le but. C'est un but immanquable ! Un défenseur effectue alors un ciseau, à hauteur du visage de l'attaquant, sans le toucher mais qui de ce fait ne peut marquer. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.
- Avertissement au défenseur pour comportement antisportif. En réalisant ce geste technique, autorisé par les Lois du Jeu, le joueur commet une faute en tentant de jouer le ballon (danger pour l'adversaire).
- Coup franc indirect pour l'équipe attaquante, sur la ligne de la surface de but, parallèle à la ligne de but, à l'endroit le plus proche de la faute.

QUESTION L12/§5/Q2 :

Un attaquant est victime, à 30 m du but adverse, d'une faute d'un 1^{er} défenseur, passible d'exclusion car il l'empêche d'avoir une possibilité de marquer. Cependant, il en réchappe et l'arbitre laisse l'avantage.

À 10 m du but adverse, un 2^{ème} défenseur commet sur lui une faute identique à celle du 1^{er} défenseur donc passible d'exclusion. Quelles décisions devra prendre l'arbitre si :

- a) L'attaquant réchappe à la 2^{ème} faute et marque, l'arbitre ayant laissé l'avantage ?
- b) L'attaquant perd le contrôle du ballon mais un de ses partenaires s'en empare et marque le but ?
- c) L'attaquant perd le contrôle du ballon et la défense se dégage ?

a) et b) Avertissement aux deux défenseurs fautifs, pour comportement antisportif.

But accordé. Coup d'envoi.

c) Arrêt du jeu.

Avertissement au 1^{er} défenseur pour comportement antisportif.

Avertissement au 2^{ème} défenseur pour comportement antisportif ou exclusion seulement si :

- La faute commise consiste à tenir, tirer ou pousser un adversaire ou
- Le joueur fautif n'a pas essayé de jouer le ballon ou n'était aucunement en mesure de le faire ou
- La faute commise est quoi qu'il en soit passible d'un carton rouge indépendamment de l'endroit où elle est commise (faute grossière, acte de brutalité, etc.)...

Penalty.

Rapport.

QUESTION L12/§5/Q3

Coup franc direct proche de la surface de réparation adverse. Après le signal de l'arbitre, le n°9 de l'équipe A frappe le ballon qui se dirige en pleine lucarne. Le défenseur n°2 de l'équipe B s'appuie alors sur un coéquipier pour s'élever plus haut. Grâce à cela, il arrive à détourner le ballon de la tête hors du but. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.
- Avertissement au n°2 pour comportement antisportif.
- Une faute commise sur un partenaire est sanctionnée d'un coup franc direct ou, dans le cas présent, d'un penalty.

QUESTION L12/§5/Q4

Un attaquant pénètre dans la surface de réparation adverse avec une occasion nette de marquer quand il est victime d'une faute de la part d'un défenseur (ou du gardien). L'arbitre siffle le penalty qui s'impose. Quelle sera la sanction disciplinaire dans les cas suivants :

- a) La faute est un tirage de maillot ?
- b) Le défenseur lui a fait un croc en jambe délibéré, par derrière, sans jouer le ballon ?
- c) Le défenseur l'a déséquilibré tout en tentant de tacler le ballon ?
- d) Le défenseur a taclé avec virulence mettant en danger l'intégrité physique de l'attaquant ?

a) et b) Exclusion du joueur fautif pour avoir annihilé une occasion de but manifeste d'un adversaire se dirigeant vers le but adverse.

c) Avertissement pour comportement antisportif.

d) Exclusion pour faute grossière.

QUESTION L12/§5/Q5

Ballon en jeu, un gardien de but lance son protège-tibia et touche (*ou non*) le ballon. Décisions et explications ?

a) Gardien de but en dehors de sa surface de réparation et ballon à l'intérieur.

- Arrêt du jeu.
- Avertissement au gardien de but pour comportement antisportif ou exclusion s'il anéantit une occasion de but.
- **Penalty.**
- Rapport en cas d'exclusion.

b) Gardien de but et ballon dans la surface de réparation.

- Arrêt du jeu.
- Avertissement au gardien de but pour comportement antisportif.
- **Penalty.**
- Rapport en cas d'exclusion.

c) Gardien de but dans sa surface de réparation et ballon en dehors.

- Arrêt du jeu.
- Avertissement au gardien de but pour comportement antisportif ou exclusion pour s'il anéantit une occasion de but.
- Coup franc direct pour l'équipe attaquante à l'endroit où le protège tibia est rentré en contact avec le ballon.
- Rapport en cas d'exclusion.

QUESTION L12/§5/Q6

Un défenseur repousse délibérément le ballon de la main alors que celui-ci allait pénétrer dans son but. Un attaquant reprend le ballon et tire au but. C'est alors qu'un autre défenseur le détourne également volontairement de la main sans l'empêcher de pénétrer dans le but. Décisions ?

- Avertissement au 1^{er} défenseur pour comportement antisportif.
- Avertissement au 2^{ème} défenseur pour comportement antisportif.
- But accordé. Coup d'envoi.

6° Faute de main

QUESTION L12/§6/Q1

Un joueur qui marque délibérément un but de la main contre son camp sera-t-il sanctionné d'un avertissement ?

Le joueur recevra un avertissement pour comportement antisportif car il se comporte d'une manière irrespectueuse envers l'esprit du jeu.

7° Fautes par "lancer d'objet ou de ballon" ou "cracher"

QUESTION L12/§7/Q1

Alors que le ballon est en jeu, en ce qui concerne les fautes de "lancer" ou de "cracher", quelle seront les reprises possibles du jeu lorsqu'un joueur, emporté par son élan hors du terrain commet une faute ou est victime d'une faute ?

Si un joueur, emporté par son élan :

- Lance un objet ou crache sur un adversaire sur le terrain : coup franc direct ou un penalty.
- Lance un objet ou crache sur un partenaire ou un arbitre sur le terrain : sanction technique identique (compte tenu que, par analogie, les fautes sur partenaires, remplaçants, remplacés ou officiels d'équipes entraînent un coup franc direct ou penalty).
- Lance un objet ou crache sur une personne de l'équipe adverse qui est sur un remplaçant, un remplacé, un officiel d'équipe, un joueur refoulé hors du terrain :
 - Coup franc direct exécuté sur le point de la limite du terrain le plus proche de l'endroit où se trouvait la victime.
 - Penalty, si ledit point se trouve sur une des parties de la ligne de but délimitant la surface de réparation du joueur fautif.
- Lance un objet ou crache sur une personne de son équipe qui est un remplaçant, un remplacé, un officiel d'équipe, un joueur refoulé hors du terrain :
 - Coup franc indirect exécuté sur le point de la limite du terrain le plus proche de l'endroit où se trouvait la victime.

Par contre si un joueur, emporté par son élan :

- Reçoit un objet lancé par un adversaire depuis le terrain :
 - Coup franc direct exécuté sur le point de la limite du terrain le plus proche de l'endroit où se trouvait la victime.
 - Penalty, si ledit point se trouve sur une des parties de la ligne de but délimitant la surface de réparation du joueur fautif.
- Reçoit un objet lancé par un partenaire depuis le terrain :
 - Coup franc indirect exécuté sur le point de la limite du terrain le plus proche de l'endroit où se trouvait la victime.

N.B. : dans le cas d'une faute commise sur une personne de son équipe, l'arbitre n'est pas obligé d'arrêter immédiatement le jeu. Le fautif sera exclu au 1^{er} arrêt de jeu.

QUESTION L12/§7/Q2

Alors que le ballon est en jeu, un gardien de but, sur la ligne de but entre les poteaux, touche d'un jet de pierre un remplaçant de l'équipe adverse qui s'échauffait. Décisions ?

- Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.
- Exclusion du gardien pour acte de brutalité.
- Nomination d'un nouveau gardien.
- Coup franc direct exécuté sur le point de la ligne de but le plus proche de l'endroit où se trouvait la victime.
- Penalty, si ledit point se trouve sur une des parties de la ligne de but délimitant la surface de réparation du joueur fautif.
- Rapport.

QUESTION L12/§7/Q3

Ballon en jeu. Un joueur refoulé pour remettre son équipement en conformité avec la Loi 4 attend un arrêt de jeu pour revenir sur le terrain. Il reçoit une pierre lancée par un adversaire situé dans sa surface de réparation. Décisions ?

- Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.
- Exclusion du fautif acte de brutalité.
- Coup franc direct exécuté sur le point de la limite du terrain le plus proche de l'endroit où se trouvait la victime.
- Penalty, si ledit point se trouve sur une des parties de la ligne de but délimitant la surface de réparation du joueur fautif.
- Rapport.

QUESTION L12/§7/Q4

Quelle sera la reprise du jeu lorsqu'un gardien de but, ballon en jeu, jette le ballon qu'il tient en mains sur un attaquant adverse, situé en dehors du terrain, et emporté par son élan derrière la ligne de but ?

- Dans tous les cas :
 - Exclusion du gardien de but pour acte de brutalité.
 - Nomination d'un nouveau gardien de but.
 - Rapport.
- Si le joueur est situé dans le but :
 - But accordé. Coup d'envoi.
- Si le joueur est situé derrière la ligne de but en dehors des buts :
- Coup franc direct exécuté sur le point de la ligne de but le plus proche de l'endroit où se trouvait la victime.
- Penalty, si ledit point se trouve sur une des parties de la ligne de but délimitant la surface de réparation du joueur fautif.

QUESTION L12/§7/Q5

Alors que le n°9A part seul au but, le remplaçant n°13B, qui s'échauffait derrière le but, prend un ballon à un ramasseur de balles et le lance dans les pieds de l'attaquant pour le gêner. Décisions ?

- Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.
- Exclusion du n°13B pour avoir empêché une occasion nette de but.
- Coup franc direct pour l'équipe A exécuté à l'endroit où le second ballon a interféré avec le jeu ou à l'endroit où il a touché ou aurait pu toucher l'adversaire ou le ballon du match.
- Penalty si le ballon du match ou le joueur A se trouvait dans la surface de réparation de l'équipe B.
- Rapport.

QUESTION L12/§7/Q6

Alors que le ballon est en jeu, un joueur, présent sur le terrain, crache sur un adversaire situé en dehors du terrain car il a été emporté par son élan. Décisions ?

- Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.
- Exclusion du fautif pour crachat.
- Coup franc direct exécuté sur le point de la ligne de but le plus proche de l'endroit où se trouvait la victime.
- Penalty, si ledit point se trouve sur une des parties de la ligne de but délimitant la surface de réparation du joueur fautif.
- Rapport.

QUESTION L12/§7/Q7

Un défenseur (autre que le gardien de but) se trouve dans sa surface de réparation. Tenant un objet en main, il détourne volontairement le ballon qui allait entrer dans le but. L'arbitre siffle le penalty qui s'ensuit. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu
- Exclusion du défenseur pour avoir empêché l'équipe adverse de marquer un but en touchant le ballon de la main.
- Selon le texte de l'IFAB – Loi 12 : "le fait de toucher le ballon avec un objet lancé (chaussure, protège-tibias, etc.) est une faute de main".
- Le contact entre l'objet lancé et le ballon a lieu dans la surface de réparation : penalty.
- Le contact se produit hors de la surface de réparation : coup franc direct à l'endroit où l'objet est entré en contact avec le ballon.
- Rapport.

QUESTION L12/§7/Q8

Alors que le ballon est en jeu, un joueur de l'équipe A quitte délibérément le terrain pour aller cracher sur un officiel d'équipe assis sur le banc. Décisions ?

- Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.
- Exclusion du joueur fautif pour avoir craché sur une personne.
- Officiel de l'équipe A : coup franc indirect exécuté sur la ligne de touche au point le plus proche de l'endroit où se trouvait l'officiel d'équipe.
- Officiel de l'équipe B : coup franc direct exécuté sur la ligne de touche au point le plus proche de l'endroit où se trouvait l'officiel d'équipe.
- Rapport.

QUESTION L12/§7/Q9

Alors que le ballon est en jeu, un joueur quitte délibérément le terrain pour aller cracher sur un agent extérieur (spectateur). Décisions ?

- Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.
- Exclusion du joueur fautif pour avoir craché.
- Coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- Rapport.

QUESTION L12/§7/Q10

Le joueur n°8 de l'équipe A exécute correctement une remise en jeu. Le ballon est en jeu lorsqu'un joueur de l'équipe B lance un objet sur le ballon et en dévie la trajectoire. Le joueur n°8A reprend le ballon et marque un but pour son équipe. Décisions et explications ?

- Par application de l'avantage, le but est accordé.
- Avertissement au joueur de l'équipe B pour comportement antisportif.
- Selon l'IFAB, le fait de toucher le ballon avec un objet lancé équivaut à une faute de main. Le contact entre l'objet et le ballon est donc considéré comme équivalent au fait que le joueur de l'équipe B ait touché le ballon.
- Le joueur n°8 de l'équipe A n'a donc pas joué deux fois consécutivement le ballon.
- Coup d'envoi.

QUESTION L12/§7/Q11

Un officiel de l'équipe A, présent sur le banc de touche ou dans la surface technique et régulièrement inscrit sur la feuille de match, lance un objet sur :

- a) Un adversaire B se trouvant sur le terrain ?
- b) Un adversaire B refoulé par l'arbitre pour mise en conformité de son équipement ?
- c) Un joueur se faisant soigner le long de la ligne de touche ?
- d) Un remplaçant ou un remplacé assis sur le banc de touche adverse ?

Dans tous les cas, exclusion de l'officiel de l'aire de jeu sans présentation du carton. Rapport.

- a) Coup franc direct pour l'équipe A exécuté à l'endroit où l'objet a interféré avec le jeu (ou à l'endroit où il a touché ou aurait pu toucher l'adversaire).
Penalty si le joueur B se trouvait dans la surface de réparation de l'équipe A.
- b) Coup franc direct exécuté sur le point de la limite du terrain le plus proche de l'endroit où se trouvait la victime.
Penalty, si ledit point se trouve sur une des parties de la ligne de but délimitant la surface de réparation du joueur fautif.
- c) Coup franc direct pour l'équipe A sur la ligne de touche au point le plus proche de l'endroit où il a touché ou aurait pu toucher le joueur.
- d) Balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon lorsque le jeu a été arrêté, sous réserve de la procédure de la Loi 8. L'IFAB précise dans ses explications que "la Loi ne s'applique pas aux fautes commises entre les remplaçants ou les officiels d'équipe".

QUESTION L12/§7/Q12

Le ballon est en jeu. Une attaque prometteuse se développe au profit de l'équipe A. Voyant cela, un joueur de l'équipe B, situé près de la ligne de touche, demande un ballon à un ramasseur de balles qui le lui envoie. Le joueur B botte ce second ballon qui arrive près de la surface de réparation de l'équipe A, à proximité du ballon du match. Décisions et explications ?

Le jeu ne sera pas arrêté si le second ballon n'interfère pas avec le jeu.

Si le ballon interfère :

- Arrêt du jeu.
- Évacuation du second ballon.
- Avertissement au joueur fautif pour comportement antisportif.
- Coup franc direct pour l'équipe A, exécuté à l'endroit où le second ballon a interféré avec le jeu.

QUESTION L12/§7/Q13

Ballon en jeu, un joueur B sur le terrain jette une pierre sur :

- L'arbitre, sans l'atteindre.
- Un partenaire.
- Un adversaire.
- Un officiel d'équipe situé dans sa surface technique.
- Un remplaçant A qui avait pénétré sur le terrain, le long de la ligne de touche à plus de 25 m du ballon.

Dans tous les cas, arrêt du jeu.

Exclusion du joueur fautif pour acte de brutalité. Rapport.

a) Coup franc direct ou penalty en fonction de l'emplacement de la victime.

b) Partenaire est sur le terrain :

- Coup franc direct ou penalty en fonction de l'emplacement de la victime.

Partenaire se trouve hors du terrain :

- Coup franc indirect exécuté sur la ligne de touche au point le plus proche de l'endroit où se trouvait la victime.

c) Coup franc direct ou penalty en fonction de l'emplacement de la victime.

d) Officiel de l'équipe A :

- Coup franc direct exécuté sur le point de la ligne de touche le plus proche de l'endroit où se trouvait l'officiel d'équipe.

Officiel de l'équipe B :

- Coup franc indirect exécuté sur la ligne de touche au point le plus proche de l'endroit où se trouvait l'officiel d'équipe.

e) Coup franc direct pour l'équipe A à l'endroit où se situait le remplaçant A. Celui-ci n'a pas interféré avec le jeu. L'arbitre doit lui faire quitter le terrain après l'avoir averti pour être entré sans autorisation.

8° Fautes par "frapper"

QUESTION L12/§8/Q1

Un joueur de l'équipe A, sur le terrain, frappe un joueur de l'équipe B également sur le terrain alors que le ballon est en jeu. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Exclusion du joueur de l'équipe A pour acte de brutalité.
- Coup franc direct à l'endroit où se trouvait le joueur de l'équipe B si celui-ci est en dehors de la surface de réparation adverse.
- Penalty si le joueur de l'équipe B se trouvait dans la surface de réparation adverse.
- Rapport.

QUESTION L12/§8/Q2

Un joueur de l'équipe A sur le terrain frappe un partenaire ou l'arbitre sur le terrain alors que le ballon est en jeu. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Exclusion du joueur de l'équipe A pour acte de brutalité.
- Arrêt du match si l'arbitre est frappé.
- Coup franc direct à l'endroit où se trouvait le partenaire si celui-ci est en dehors de la surface de réparation adverse.
- Penalty si le partenaire se trouvait dans la surface de réparation adverse au fautif
- Rapport.

QUESTION L12/§8/Q3

Ballon en jeu. Sur le terrain, le n°5A frappe le n°8B situé au-delà du champ de jeu et qui attendait pour rentrer suite à une blessure. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Exclusion du joueur de l'équipe A pour acte de brutalité.
- Coup franc direct exécuté sur le point de la limite du terrain le plus proche de l'endroit où se trouvait le n°8B.
- Penalty, si ledit point se trouve sur une des parties de la ligne de but délimitant la surface de réparation du n°5A.
- Rapport.

QUESTION L12/§8/Q4

Ballon au pied, le n°7A déborde le long de la ligne de touche. Il centre puis, dans son élan, se retrouve à l'extérieur du terrain. À ce moment-là, le n°2B quitte le terrain pour aller le frapper. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Exclusion du n°2B pour acte de brutalité.
- Coup franc direct pour l'équipe A, exécuté sur le point de la ligne de touche le plus proche de l'endroit où se trouvait la victime.
- Rapport.

QUESTION L12/§8/Q5

Ballon en jeu. Un joueur de l'équipe A, emporté par son élan en dehors du terrain, frappe un adversaire se trouvant sur le terrain. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Exclusion du joueur de l'équipe A pour acte de brutalité.
- Coup franc direct à l'endroit où se trouvait la victime.
- Penalty si la victime se trouvait dans la surface de réparation adverse.
- Rapport.

QUESTION L12/§8/Q6

Un joueur de l'équipe A sort du terrain pour aller frapper un adversaire qui avait été emporté dans son élan lors d'une action de jeu. Décisions ?

- *Arrêt du jeu.*
- *Exclusion du joueur de l'équipe A pour acte de brutalité.*
- *Coup franc direct exécuté sur le point de la limite du terrain le plus proche de l'endroit où se trouvait la victime.*
- *Penalty, si ledit point se trouve sur une des parties de la ligne de but délimitant la surface de réparation du joueur fautif.*
- *Rapport.*

QUESTION L12/§8/Q7

Lors d'une action de jeu, un attaquant de l'équipe A, au duel avec un défenseur B, parvient à centrer et, emportés par leur élan, les deux joueurs se retrouvent derrière la ligne de but. Le défenseur se retourne et frappe l'attaquant. Décisions ?

- *Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.*
- *Exclusion du défenseur pour acte de brutalité.*
- *Coup franc direct exécuté sur le point de la ligne de but le plus proche de l'endroit où se trouvait la victime.*
- *Penalty, si ledit point se trouve sur une des parties de la ligne de but délimitant la surface de réparation du joueur fautif.*
- *Rapport.*

9° Erreur administrative de l'arbitre

QUESTION L12/§9/Q1

Un joueur qui a déjà reçu un avertissement en reçoit un second quelques minutes après. L'arbitre ne se rend pas compte du fait que ce joueur était déjà averti et il ne l'exclut pas. Quelques minutes après, ce joueur marque un but et l'arbitre s'aperçoit de son erreur. Décisions et explications si ce joueur marque :

- a) Dans le but adverse.
- b) Dans son propre but.

Dans les deux cas :

- Exclusion de ce joueur, consécutive à deux avertissements.
- Selon l'IFAB, "le joueur exclu est considéré comme une personne supplémentaire". Même si l'arbitre n'a pas notifié son exclusion, il doit être considéré comme un joueur exclu.

- | a) Coup franc direct à l'endroit où le joueur exclu a touché le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- b) But accordé. Coup d'envoi.

- Rapport.

QUESTION L12/§9/Q2

À la 75^{ème} minute de jeu, l'arbitre donne un avertissement à un joueur et fait reprendre immédiatement le jeu par un coup franc direct accordé pour l'équipe adverse. Quelques minutes plus tard, un but est marqué par le joueur précédemment averti.

À ce moment-là, le capitaine de l'équipe qui vient d'encaisser le but fait remarquer à l'arbitre que le joueur venant de marquer avait déjà reçu un avertissement en 1^{ère} période et donc, l'avertissement de la 75^{ème} minute était le second. Il aurait dû être exclu. Il conteste la validité de ce but. Décisions ?

L'arbitre doit vérifier sa carte d'arbitrage et, au besoin, consulter ses arbitres assistants officiels.

A. Si les faits sont réels :

- But refusé.
- Exclusion immédiate du joueur qui a été averti deux fois.
- | • Coup franc direct à l'endroit où le joueur qui devait être exclu a touché le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- Rapport.

B. Si les faits sont faux :

- But accordé. Coup d'envoi.

QUESTION L12/§9/Q3

Le joueur n°7 de l'équipe A reçoit un second avertissement mais, par erreur, l'arbitre ne l'exclut pas. Le jeu reprend et, sur l'action suivante, le joueur n° 7 en question marque un but. Les joueurs adverses protestent du fait de la non-exclusion du n°7. Après consultation de ses assistants, l'arbitre reconnaît son erreur. Quelle sera la décision à prendre si le buteur n'est pas le n°7 ?

Que le but soit marqué par la personne supplémentaire ou un de ses partenaires ne modifie pas la reprise technique à savoir :

- Exclusion du n°7 pour avoir reçu un second avertissement.
- But marqué en faveur de l'équipe B :
 - But accordé. Coup d'envoi.
- But marqué en faveur de l'équipe A :
 - | ○ But refusé. Coup franc direct à l'endroit où le joueur exclu a touché le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 13.
- Rapport.

QUESTION L12/§9/Q4

En 2^{ème} période, le n°8 de l'équipe A reçoit un second avertissement mais il n'est pas exclu par l'arbitre. Quelques instants plus tard, l'entraîneur de l'équipe A demande pour effectuer un remplacement. Le n°8 quitte le terrain et le n°12 y pénètre. Le jeu est repris et, sur la 1^{ère} action, le n°12 marque un but pour son équipe. Le coup d'envoi est donné. Ce n'est que dans les secondes suivantes que l'arbitre se rend compte de son erreur précédente. Il arrête le jeu. Décisions et explications ?

Le jeu ayant repris, l'arbitre est dans l'obligation d'accorder le but.

- Il présentera le carton rouge au n°8 se trouvant sur le banc de touche. Celui-ci doit quitter l'aire de jeu.
- L'équipe A continue obligatoirement le match à 10. Le n°12 doit quitter le terrain et pourra remplacer ultérieurement un partenaire.
- Balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon, sous réserve de la procédure de la Loi 8.
- Rapport.

QUESTION L12/§9/Q5

À la 32^{ème} minute, le joueur n°5A reçoit un 1^{er} avertissement. À la 66^{ème} minute, l'arbitre avertit à nouveau le n°5A mais ne l'exclut pas. Il reprend le jeu. Quelques instants après, le n°9A marque un but. Décisions si :

1. Le but est marqué contre l'équipe adverse sur une action de jeu ?
2. Le but est marqué contre l'équipe adverse sur une remise en jeu (CFD et CFI) ?
3. Le but est marqué contre son camp sur une action de jeu ?
4. Le but est marqué contre son camp sur une remise en jeu ?

- Dans tous les cas, exclusion du joueur pour avoir reçu un second avertissement.
- Cas 1) et 2) : but refusé. Coup franc direct à l'endroit où se trouvait le joueur qui devait être exclu, sous réserve de la procédure de la Loi 13 ; ou penalty s'il se trouvait dans sa surface de réparation.
- Cas 3) : but accordé. Coup d'envoi.
- Cas 4) : but refusé. Corner pour l'équipe B.
- Rapport.

10° Fait d'insulter

QUESTION L12/§10/Q1

Un remplaçant, sur son banc de touche, insulte un adversaire sur le terrain alors que le ballon est en jeu. Décisions ?

- *Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.*
- *Exclusion du remplaçant pour avoir tenu des propos injurieux.*
- *Coup franc indirect exécuté sur le point de la ligne de touche le plus proche de l'endroit où se trouvait le remplaçant.*
- *Rapport.*

QUESTION L12/§10/Q2

Ballon en jeu. Un joueur, sur le terrain, insulte un adversaire, un partenaire ou l'arbitre, présents sur le terrain. Décisions ?

- *Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.*
- *Exclusion du joueur pour propos injurieux.*
- *Coup franc indirect pour l'équipe adverse à l'endroit où se trouvait le fautif, sous réserve de la procédure de la Loi 13.*
- *Rapport.*

QUESTION L12/§10/Q3 :

Ballon en jeu. Un joueur blessé, qui se trouve hors du terrain, insulte un adversaire (ou un partenaire, un arbitre) présent sur le terrain, ou l'entraîneur adverse situé sur son banc de touche. Décisions ?

- *Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.*
- *Exclusion du joueur pour propos injurieux.*
- *Coup franc indirect exécuté sur le point de la ligne du terrain le plus proche de l'endroit où se trouvait le fautif.*
- *Rapport.*

QUESTION L12/§10/Q4 :

Ballon en jeu. Un joueur quitte le terrain et vient insulter le 4^{ème} arbitre. Décisions ?

- *Sous réserve de l'avantage, arrêt du jeu.*
- *Exclusion du joueur pour propos injurieux.*
- *Coup franc indirect exécuté sur le point de la ligne du terrain le plus proche de l'endroit où se trouvait le fautif.*
- *Rapport.*

11° Questions diverses

QUESTION L12/§11/Q1

Un joueur blessé sort du terrain pour aller se faire soigner. Doit-il être sanctionné d'un avertissement s'il n'a pas demandé l'autorisation de l'arbitre pour quitter le terrain ?

Un joueur doit informer l'arbitre avant de quitter le terrain. Toutefois cette disposition ne s'applique pas pour la sortie d'un joueur blessé.

Néanmoins, si le joueur désire reprendre part au jeu, il ne pourrait le faire qu'après accord de l'arbitre.

QUESTION L12/§11/Q2

Un défenseur commet une faute passible d'avertissement. L'arbitre accorde le coup franc réglementaire mais, avant qu'il ait pu notifier l'avertissement, l'attaquant victime de la faute joue le coup franc rapidement, conformément à la loi 13, pour un partenaire qui marque. Décisions et explications ?

L'IFAB dit : "Lorsque l'arbitre a décidé d'avertir ou d'exclure un joueur, le jeu ne doit pas reprendre avant que la sanction ait été infligée".

- But refusé.
- L'arbitre devra délivrer la sanction disciplinaire.
- Il fera ensuite exécuter le coup franc.

QUESTION L12/§11/Q3

À la 57^{ème} minute de jeu, l'attaquant n°11 de l'équipe A entre dans la surface de réparation de l'équipe adverse. Le défenseur n°5 de l'équipe B tacle l'attaquant au niveau de l'intersection de la surface de but et de la ligne de but dans le terrain. L'arbitre fait signe de jouer ou dit de la voix : "Jouez"! Le ballon va directement en touche. L'arbitre va alors voir l'attaquant de l'équipe A et constate qu'il fait l'objet de blessures très graves. L'attaquant doit quitter le terrain définitivement tout en étant évacué à l'hôpital par les pompiers. Décisions et explications ?

L'arbitre, en disant "Jouez" !, ou en faisant signe de jouer, a signifié qu'il n'y avait pas de faute de la part du défenseur.

- Le jeu sera donc repris par la rentrée de touche correspondante et il n'y aura pas de sanction disciplinaire.

Toutefois, si l'arbitre pensait avoir commis une erreur, il pourrait revenir sur sa décision puisque le jeu n'a pas repris.

- Le jeu serait alors repris par un penalty.
- Et le joueur n°5 de l'équipe B serait sanctionné d'une exclusion pour faute grossière. Rapport.

QUESTION L12/§11/Q4 :

Un joueur enlève son short après avoir marqué un but. Décisions ?

L'arbitre sanctionnera ce joueur d'un avertissement pour comportement antisportif.

De plus, s'il estime qu'il s'agit d'un geste obscène : le joueur fautif sera exclu pour gestes grossiers.

QUESTION L12/§11/Q5 :

Ballon en jeu. Un remplaçant, qui s'échauffait derrière le but de son équipe, distrait par son attitude un attaquant adverse. De ce fait, ce dernier perd le ballon au profit d'un défenseur de l'équipe du remplaçant. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Avertissement au remplaçant pour comportement antisportif.
- Balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon lorsque le jeu a été arrêté, sous réserve de la procédure de la Loi 8.